

## A Canberra, séminaire régional Asie-Océanie

A Canberra, capitale fédérale du Commonwealth de l'Australie, s'est tenu, du 6 au 12 février, un séminaire régional de droit international humanitaire. Destiné à des professeurs d'université et à de hauts fonctionnaires (civils ou militaires) des gouvernements de la région Asie-Océanie, il a réuni plus de soixante participants venant de quatorze pays différents. Il était organisé par l'Université nationale d'Australie (Canberra) et l'Institut Henry-Dunant (Genève), avec la collaboration de la Croix-Rouge australienne et avec l'appui du CICR. Ce dernier avait délégué M. Rudolf Jäckli, membre du Comité, et MM. H.-P. Gasser et J.-J. Surbeck, spécialistes du droit international humanitaire et de sa diffusion au CICR. L'Institut Henry-Dunant était représenté par son directeur, M. J. Meurant; le président de l'Institut, M. E. de la Mata, a également participé à la dernière journée du séminaire. Le délégué régional de la Ligue a assisté aussi aux diverses réunions.

Le séminaire fut, à plusieurs égards, un événement important. Pour la Croix-Rouge australienne, c'était la première fois qu'elle était l'hôte d'une réunion de représentants éminents des pays voisins. Pour ceux-là, responsables envers leurs gouvernements de l'enseignement ou de la diffusion du droit international humanitaire, c'était la première occasion qui leur était offerte, depuis le séminaire régional, organisé à Kuala-Lumpur, en 1978, par le CICR et le Croissant-Rouge de Malaisie, de se réunir et d'avoir des échanges de vues sur le sujet. Pour le CICR et l'Institut Henry-Dunant, c'était la possibilité d'avoir des contacts directs avec des spécialistes juristes venant de pays divers et travaillant dans des régions fort éloignées.

Sous le thème général « Protection de l'être humain pendant les conflits armés », les participants au séminaire ont entendu une série de conférences sur les Protocoles additionnels, sur les limitations des méthodes et moyens de combat, sur les systèmes de contrôle et d'application du droit international humanitaire, sur la diffusion de ce droit humanitaire dans le système général d'éducation, etc. Les deux derniers jours du séminaire furent consacrés à une comparaison entre les traditions asiatiques (du Japon, de Malaisie, de l'Inde, de Chine) et les exigences du droit humanitaire contemporain au sujet de la protection des victimes des conflits armés. Chaque conférence fut suivie d'un débat.

Un compte rendu du séminaire sera publié, cette année encore, dans une édition spéciale de l'Annuaire australien de droit international (Australian Yearbook of International Law), ce qui nous dispense d'en parler plus longuement ici. Il faut cependant souligner la très grande qualité

des orateurs, le haut niveau des contributions présentées et des discussions qui ont suivi. Ce séminaire peut être considéré comme un grand succès dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire dans les milieux universitaires et gouvernementaux en Asie et Océanie, et il faut remercier l'Université nationale australienne et la Croix-Rouge australienne de leur excellente contribution à cette œuvre humanitaire.

---

## **Rencontres en Nouvelle-Zélande**

La Société de la Croix-Rouge de Nouvelle-Zélande a toujours été très intéressée par la diffusion du droit international humanitaire et s'est toujours montrée très active en ce domaine. Elle avait invité M. J.-J. Surbeck, spécialiste de la diffusion du droit humanitaire au CICR, qui se rendait en Australie pour le séminaire régional Asie-Océanie, à visiter également la Nouvelle-Zélande et elle avait organisé, entre le 2 et le 5 février, avec la collaboration de l'Université Victoria de Wellington, deux rencontres, l'une à Auckland et la seconde à Wellington, destinées au public néo-zélandais et consacrées à la Croix-Rouge et au droit international humanitaire.

Dans ces rencontres, les assistants ont entendu des exposés faits soit par le délégué du CICR, soit par les professeurs K. J. Keith et R. Q. Quentin-Baxter de l'Université Victoria, soit encore par des représentants du ministère de la Défense et de la Croix-Rouge de Nouvelle-Zélande. Des discussions très vivantes ont suivi les conférences et de nombreuses questions ont été posées aux orateurs.

A Auckland, l'assistance était composée principalement de membres actifs et de volontaires de la Croix-Rouge, avec des représentants de la protection civile et de plusieurs organisations sociales et religieuses, tandis qu'à Wellington, la capitale du pays, les participants étaient de hauts fonctionnaires des ministères de la Défense, des Affaires extérieures, de l'Éducation et de la Protection civile, plusieurs professeurs d'université, des étudiants et des juristes intéressés par les sujets traités.

Lors de ces deux rencontres, le public s'est montré fort intéressé et a pris une part active aux discussions. Ces manifestations furent un succès, qui représente un encouragement précieux pour les organisateurs et pour les conférenciers.

---